

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 3 juillet 2019, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-19/B-00173 et D08-01-19/B-00174
Propriétaire(s) : David Glenn Eastman
Emplacement : (100), 170, chemin Rabbit Path
Quartier : 5 - West Carleton-March
Description officielle : partie des lots 13 et 14, concession 7 (Fitzroy)
Zonage : AG2
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot pour une maison de ferme excédentaire et de concéder une servitude/emprise sur les terres agricoles conservées pour avoir accès à la propriété agricole à l'est.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession et d'une concession de servitude/emprise. La propriété est représentée sur des croquis qui accompagnent les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00173	320 m	52 m (irrégulière)	1,1 ha	croquis	170, ch. Rabbit Path maison de ferme excédentaire

Les terrains conservés figurent sur un croquis qui accompagne les demandes. Ils auront une façade de 443,68 mètres sur le chemin Rabbit Path, une profondeur irrégulière de 52 mètres et une superficie de 2,5 hectares. Cette parcelle restera une terre agricole vacante et sera située au 100, chemin Rabbit Path.

La demande D08-01-19/B-000174 vise à obtenir la concession d'une servitude aux fins d'accès sur les terrains situés au 100, chemin Rabbit Path (les terrains conservés dans la demande précédente) au bénéfice de la propriété à l'est située au 170, chemin Rabbit Path.

LES DEMANDES indiquent que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de modification au Règlement de zonage D02-02-19-0066 en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.